



Prévenir les vols de téléphones portables

Les vols à l'arraché de téléphone portable se multiplient en particulier en soirée. Les personnes sont repérées alors qu'elles utilisent leur téléphone dans la rue. Le voleur n'a plus qu'à l'arracher au moment propice et partir en courant. Les vols s'accompagnent souvent de violences, les menaces et les coups étant fréquents en cas de résistance...

Quelques conseils de prévention

Je personnalise mon code PIN

- ✓ Personnalisez le code PIN (numéro d'identification personnel) de votre mobile dès sa première utilisation. Laissez toujours cette protection active qui vous sera demandée chaque fois que vous allumerez votre mobile.

J'évite de tenter les voleurs

- ✓ Au café, au restaurant ou en voiture, ne laissez pas votre téléphone à la vue de tous, ni dans la poche arrière de votre pantalon...
- ✓ Dans la rue ou dans un lieu public, utilisez votre téléphone discrètement.
- ✓ Evitez d'avoir un téléphone à la main la nuit ; préférez l'oreillette !
- ✓ Ne confiez jamais votre portable à un inconnu quel qu'en soit le prétexte. En cas d'urgence, composez vous-même le numéro des secours (le 15 : urgence médicale, le 17 : police ou le 18 : pompiers).

En cas de vol de votre téléphone portable,

- ✓ Prévenez immédiatement votre opérateur de téléphonie (ouvert 7j/7) afin qu'il bloque votre carte SIM et par là-même, l'utilisation de votre ligne téléphonique.
- ✓ Déposez plainte au plus vite auprès du Commissariat de Police de Versailles : fournissez aux policiers la date, l'heure et le lieu de la dernière utilisation de votre téléphone portable et communiquez-leur le code IMEI*. Ils le transmettront à votre opérateur de téléphonie afin que l'utilisation du téléphone lui-même soit bloqué et que votre mobile devienne inutilisable (ce dernier perd alors toute valeur).

() L'IMEI est le code d'identité unique de votre portable. Notez ce code sur un autre support que votre mobile. Vous pouvez le récupérer sur votre mobile en tapant sur le clavier *#06#, au dos de celui-ci, sous la batterie, en contactant votre opérateur ou sur votre contrat de service.*

En cas d'agression ou si vous remarquez un comportement étrange : appelez le 17